

recueillies par des abolitionnistes pour appuyer l'abolition de la peine capitale au lieu d'aider à tirer une conclusion impartiale. Les statistiques avaient été choisies pour montrer que la peine capitale n'a aucun effet de dissuasion, mais aucune donnée n'a été fournie sur le crime en général.

A mon avis, la statistique sur le crime ne donne pas de preuve favorable ou défavorable, et il est facile de réunir des données de façon à prouver que la peine capitale a un effet dissuasif ou qu'elle n'en a pas. Ainsi, on peut démontrer par des chiffres que cinq États qui ont conservé la peine de mort ont un taux de meurtres moindre par 100,000 habitants que l'État du Michigan qui n'impose pas cette peine. Par exemple, le Massachusetts, y compris la grande ville de Boston, avait enregistré une proportion de seulement 1.3 par 100,000 habitants comparativement à l'État du Michigan, y compris la ville de Détroit, où la proportion était de 4.5.

On peut aussi faire valoir que dans l'État de l'Ohio, qui a la peine capitale, le total des crimes s'élève à 838.9 par 100,000 habitants comparativement à l'État voisin du Michigan, qui n'a pas la peine de mort, mais où le nombre des crimes atteint 1,348.6, soit une augmentation de près de 40 p. 100. Par contre, l'État de New York, qui impose la peine capitale, en enregistre 1,289.7 par 100,000 habitants, ce qui est inférieur au chiffre du Michigan. La statistique peut donc servir à prouver qu'une telle peine exerce un effet de dissuasion sur le meurtre et sur le crime en général.

Les données statistiques sont trompeuses et peu sûres; elles ne peuvent se comparer entre différents États, différents continents et différents pays, à cause des diversités de nationalité, de religion, de politique, de régime social et économique. Les documents que nous avons reçus d'un grand nombre d'autorités religieuses sont appuyés de nombreuses citations de la Bible pour ou contre l'abolition de la peine capitale, ce qui cause beaucoup de confusion.

Depuis l'abolition de la peine capitale, le crime en général et le meurtre en particulier, ont atteint des chiffres sans précédents en Grande-Bretagne. Les agents de police anglais qui, traditionnellement, ne portaient jamais de revolver, prennent maintenant des cours de tir et seront peut-être obligés de porter des armes pour se protéger. Des milliers de citoyens britanniques signent présentement une pétition demandant au gouvernement de rétablir la peine capitale.

En 1961, le Code criminel du Canada a été modifié pour classer le meurtre comme qualifié ou non qualifié. Au Canada, le meurtre est qualifié lorsqu'il a été comploté et

commis délibérément, lorsqu'il est commis durant un délit comportant des voies de fait, lorsqu'il est commis contre un agent de police, un gardien de prison, etc. Autrement, il est considéré comme non qualifié.

Chose étrange, chaque fois qu'il y a un meurtre horrible, le nom des victimes et les problèmes des veuves, familles, enfants, mères, pères, sœurs et frères sont complètement oubliés. Mais le nom des meurtriers comme Marcotte, Mathew Kerry Smith, Léopold Dion, Philéas Oscar Létourneau, Fournel, Jack Graham, etc., font l'objet d'une grande publicité, et tout le monde s'en souvient. Mais la société oublie complètement le nom des victimes et de leurs parents qui ont tellement souffert.

Bon nombre de députés ont préconisé l'abolition de la peine capitale parce qu'ils craignent la possibilité d'une erreur judiciaire, dont la conséquence serait la pendaison injuste d'un innocent. A leur sens, il est préférable d'épargner la vie de 50 meurtriers coupables que de causer la mort d'un innocent, mais l'abolition de la peine capitale peut encore causer l'emprisonnement à vie d'un innocent. Il y a aussi l'autre argument selon lequel seul le riche a les moyens de se défendre comme il faut, alors que le pauvre sans défense est souvent pendu. On ne cherche pas à remédier à cet appareil, susceptible de faire des erreurs.

A mon sens, monsieur l'Orateur, puisque l'État prévoit des procureurs de la Couronne et une force de l'ordre pour enquêter sur des meurtres, il devrait aussi assurer à l'accusé un défenseur, qui aurait un personnel d'enquêteurs, de façon que rien ne soit négligé. A mon avis, avant qu'une sentence de mort soit décidée par un juge, le ministère de la Justice, avec le concours d'un personnel spécialisé, pourrait examiner minutieusement toutes les preuves et représenter au juge qu'à sa connaissance, à son avis, il n'y a aucun doute, ou il y a peut-être un doute. En outre, dans les cas de peine capitale, il devrait automatiquement y avoir un appel, qu'il soit demandé ou non.

Je ne comprends pas l'attitude d'un si grand nombre de gens qui ont oublié si rapidement les victimes et leurs familles et ont pris le parti des meurtriers, des personnes qui ont tué de sang-froid des marchands, des chauffeurs de taxi, des agents de police, des gérants de banque et des petits enfants. Les abolitionnistes sont prêts à dire à un meurtrier: «Vous avez été méchant. Maintenant vous devez rester dans ce coin pour la vie.» ou «Nous vous donnerons une pension à vie, la nourriture, le lit et le vêtement, et tout ce qu'il vous faut pour vous distraire, et, qui